



**Université
de Toulouse**

Toulouse, le mardi 17 avril 2012

Monsieur Laurent Wauquiez
Ministère de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche
1, rue Descartes
75231 PARIS Cedex 05

Expéditeur :

Gilbert Casamatta
Tél : 05.61.14.80.12
Courriel : gilbert.casamatta@unlv-toulouse.fr

Monsieur le Ministre,

Suite à la réunion du 10 avril au MESR, je voudrais vous apporter des éléments d'informations complémentaires sur le dossier d'Idex UNITI.

Le CA du PRES du 6avril 2012 a voté à l'unanimité moins quatre abstentions la convention de pré-financement. Il a voté à l'unanimité la motion suivante :

"Le CA du PRES réuni le 6avril 2012, renouvelle sa confiance à Gilbert Casamatta. Il exprime à l'unanimité le souhait qu'il puisse assurer la phase de transition à l'administration du PRES pour poursuivre le dialogue avec l'ensemble des partenaires sur le projet de l'Idex."

Le Recteur de l'Académie de Toulouse, par courrier en date du 6 Avril m'a nommé administrateur provisoire à compter du 9 avril et jusqu'à l'élection du nouveau président.

N.B. : Le CA du PRES se réunira à nouveau dans sa configuration définitive le 30 Mai 2012 pour procéder à l'élection de son président.

Au cours de ce même conseil le projet UNITI a été présenté de manière détaillée par le président du PRES. La présentation sera annexée au PV du CA pour constituer une base d'approfondissement fiable dans le processus de concertation à suivre.

Il a enfin été demandé que le processus de concertation aboutisse à une signature de la convention d'attribution à la fin du mois de septembre 2012.

Dans le cadre du projet labellisé par le jury international, le bureau du PRES du 13 avril 2012 a élaboré une liste des dispositions devant faire l'objet d'approfondissements, classées en quatre grands items :

Gouvernance :

- Gouvernance et pilotage des Collèges : problèmes de RH (recrutement et gestion des personnels, évolution des fonctions supports liés à la dévolution). Inscription des étudiants et frais de scolarité.
- Gouvernance de l'UT : composition du Conseil de Supervision, désignation et contrôle des membres du Conseil de supervision. GRH des personnels affectés à l'UT création des organes ad hoc (comité technique...).

Programmes de l'Idex :

- Formation : programmes de formation renforcés ou étoilés, possibilités d'expérimentations diversifiées dans chaque collège, retour d'expérience et organisation du partage des pratiques au niveau de l'UT.

- Recherche : pour les chaires et les tenures tracks, appropriation des dispositifs suivant la culture et les besoins propres de chaque champ disciplinaire.

■ Pacte : notamment endo-recrutement (définition, différenciation de la cible et du calendrier par champ disciplinaire).

■ Règle d'or : articulation pacte/règle d'or et champs d'application de la règle d'or.

La méthode mise en place pour conduire le processus est la suivante :

Des la mise en place des nouveaux conseils, le Sénat Académique, tel qu'il est décrit dans le projet UNITI, [1] sera immédiatement saisi pour préciser les thèmes ouverts à approfondissement, affiner la méthode et proposer ses préconisations avant le bureau du 18 mai qui devra valider le champ des thèmes ouverts à discussion.

Le Sénat Académique devra alors désigner deux membres par thème ouvert chargés de piloter autant de groupes de travail. Ces groupes de travail seront complétés par des membres proposés par chaque établissement membre du PRES (2 par établissement, incluant les organismes de recherche). Les représentants de chaque établissement seront chargés de faire le lien avec la réflexion interne à chaque établissement.

Les groupes de travail devront rendre leurs avis consolidés au bureau du PRES avant la fin Juin de façon à ce que l'ensemble des conseils puissent se prononcer en septembre. Cela conduira à finaliser l'annexe 1 : Présentation du projet UNITI de la convention d'attribution.

En résumé, le PRES Université de Toulouse s'engage dans une démarche cadrée et suivant un calendrier précis d'approfondissement du projet UNITI, sur la base du projet labellisé par le jury et en tenant compte des remarques orales du jury et de ses avis et recommandations écrits. Ce travail doit conduire à pouvoir signer la convention de préfiguration fin septembre 2012.

Dans l'immédiat, la mise en exécution de la convention de pré-financement signée par le président du PRES serait une aide puissante au lancement de l'ensemble du projet, incluant les LABEX 1 au delà du mois de Juin 2012, les LABEX 2 et les IDEFI.

Je voudrais vous remercier une fois de plus de votre soutien constant à notre projet et je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments dévoués.



Gilbert Casamatta
Administrateur provisoire du
PRES "Université de Toulouse"

[1] Le Sénat Académique, dont une instance de préfiguration a été mise en place en décembre 2011 est composé de :
- deux représentants de chacun des six pôles de compétences scientifiques du site ; chaque pôle a désigné ses deux représentants.
- Les VP CEVU et CS de chacun des établissements fondateurs du PRES.
- Les représentants des organismes de recherche, RTRA, RTRS.